Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-CM_2026_42-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 17 juin 2026**
Date de convocation : 12/06/2026 Date d'affichage de la convocation : 16/06/2026	L'an deux mil vingt-six, Le dix-sept juin à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.
Date d'affichage de la délibération : 18/06/2026	

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	16
Représentés	3
Votants	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X	X	
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Nathalie GOURONC
Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC		X	Stéphanie GOURRONC
Madame Marine LE GOFF		X	Gwendalyne LE DOUARAN
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 19 Contre : Abstention :			

Secrétaire de séance : Laurent SARTRE

Délibération n° : 42/2026

Objet : Mise à disposition de la parcelle 151

Matière : 7.10

Convention de mise à disposition d'une parcelle communale pour l'installation d'un container

Suite à une demande formulée par de l'entreprise individuelle SDC Apnée représentée par Monsieur Maël Richard-Thévenin, il est proposé de formaliser la mise à disposition d'une parcelle communale située à Port Mélite (parcelle ZE 151) pour l'installation temporaire d'un demi-container, destiné à accueillir son activité professionnelle.
Cette mise à disposition, consentie à titre précaire et révocable, s'inscrit dans le respect des critères vise à encadrer les conditions d'utilisation de l'emprise, tout en garantissant la préservation du domaine public et la sécurité des usagers.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-22 relatifs aux compétences du Conseil municipal et du Maire ;
Vu l'avis de la commission finances ;

Considérant que l'entreprise SDC Apnée a sollicité la mise à disposition d'une emprise de terrain pour y installer un demi-container destiné à ses activités ;

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-CM_2026_42-DE

Considérant que cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable, conformément aux dispositions légales en vigueur ;
Considérant que les modalités d'utilisation, d'entretien et de restitution des locaux sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération ;

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'une emprise de terrain de 9 m² située à Port Mélite (parcelle ZE 151), matérialisée par un demi-container, à l'entreprise SDC Apnée, pour la période du 17 juin au 30 septembre 2026, conformément aux conditions et modalités définies dans ladite convention ;
- de mandater le Maire ou son représentant pour signer la présente convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution, y compris les éventuels avenants ;
- de fixer le montant de la mise à disposition à la somme forfaitaire de 100 € (cent euros) pour la durée définie ci-dessus.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 18/06/2026
Affichage et publication	Le 18/06/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

MAIRIE DE GROIX
56 MORBIHAN